

dite isle dans les temps même de la régularité de ladite église et nommé par les anciens d'icelle, le Cornet de Roland, duquel cornet le Chapitre m'a fait don et présent par acte capitulaire du 5^e du présent mois, attendu les soins et peines que je m'étais donné pour ses affaires et duquel enfin je prie mondit sieur de Lafond de disposer comme de chose à lui appartenant, en foi de quoi j'ai signé cette présente déclaration, à Lyon, ce 5 janvier 1743.

« Signé : CLAPEYRON. »

Laurent de Montdor ayant réclamé ce Cor comme une propriété de sa famille, M. de Lafond le lui remit, et voici sa déclaration :

« Je reconnaissais avoir volontairement remis et cédé le Cor d'yvoire dont il est question cy dessus à Messire Laurent de Montdor, à Lyon le 20^e d'août 1769.

« Signé : DE LAFOND DE CURYS. »

Après avoir été confisqué en 1791 par l'administration du département, et rendu à Charles-Louis, marquis de Montdor, guillotiné avec son fils en 1793, le cornet devint la propriété de sa fille Eléonore-Gabrielle, qui avait épousé M. des Gouttes de La Salle. Après la mort de son mari elle se remaria à M. de *Rauquelaude* (et non *Rococlaude* comme je l'avais écrit d'après un renseignement moins complet) de Vitry-le-Français en Champagne, lequel eut d'un second mariage une fille qui a épousé M. de MacCarthy, et habite actuellement le château de Jeandheures.

En 1828, M. de Rauquelaude donna le cornet de Roland au duc de Bordeaux, et toutes les pièces qui en constataient l'origine furent remises au baron de Damas, alors précepteur du prince, qui en accusa réception en ces termes :

« Ce jourd'hui huit janvier mil huit cent vingt-huit, moi, Ange-Hyacinte-Maxence, baron de Damas, certifie avoir reçu de M. de Rauglaudre (1) (Claude-Frédéric), chevalier de Saint-Louis

(1) Voici une nouvelle variante sur ce nom ; je pense qu'il faut lire